

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC64

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de la société éditrice »,

les mots :

« de toute société éditrice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel